

21 avenue de Mazargues
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 32 17 10
Mail : bouches-du-rhone@ffrandonnee.fr
N° Siren : 339 426 678

Communiqué du 4 avril 2019

Fermeture définitive du chemin de la Gardiole à la circulation motorisée

La Fédération Française de la Randonnée représentée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône (CDRP13) et les associations qu'elle fédère s'est fortement engagée avec d'autres et durant de nombreuses années pour la création du Parc National des Calanques.

Le CDRP13 s'étonne aujourd'hui d'avoir été averti, comme d'autres, par voie de presse, de l'interdiction de passage de la route dite « Gaston Rebuffat », de même que des routes menant à Morgiou, Sormiou et Callelongue, ce dès le 6 avril.

La Fédération Française de la Randonnée est bien consciente des équilibres environnementaux fragiles au sein du Parc National des Calanques, parc périurbain, attrait touristique indéniable, mais espace naturel particulièrement sensible à la surfréquentation et aux changements climatiques.

Si l'un des buts du Parc national des Calanques est bien la préservation de son environnement, ceci ne peut se faire sans la co-construction d'une politique volontariste de sensibilisation et d'information, à mettre en place aux différentes portes d'entrée du parc ; or à ce jour rien n'existe.

Les interdictions citées ci-dessus vont à l'encontre d'une démarche de formation du grand public. Elles vont pénaliser en priorité les familles, les séniors, les personnes à mobilité réduite, les enfants, toutes celles et ceux pour qui les Calanques représentent pourtant une richesse patrimoniale indéniable, laquelle ne peut ni ne doit en rester au niveau de la carte postale et du reportage télévisé.

Une réunion préparatoire à la concertation a eu lieu le 7 février dernier, à laquelle nous étions présents. Pourquoi aujourd'hui ces décisions unilatérales ? Des solutions doivent être recherchées prioritairement alliant sécurité des personnes, sécurité du territoire, respect des droits des propriétaires et riverains, permettant une fréquentation mieux régulée, une éducation plus efficace, un aménagement des accès et parkings mieux assuré, partagé et sécurisé, la mise en place d'accès aux usagers non privilégiés que nous sommes (randonneurs, escaladeurs, Vttistes, chasseurs...) : objet même de la concertation à laquelle nous avons répondu favorablement et pour laquelle nous ne nous soustrairons pas si les termes en sont posés clairement, selon sa définition : « La concertation publique est une démarche visant à associer la population à une prise de décision publique » ; ce qui semble l'avoir été pour l'accès par la mer.

La Fédération Française de la Randonnée a, dans ses objectifs, la promotion de la marche pour tous. Pour cette raison et comme aménageur à part entière dans le Parc National des Calanques par le travail d'entretien et de balisage qu'il conduit régulièrement, le CDRP13 s'attachera à ce qu'une solution alternative, durable, consensuelle et financièrement raisonnable soit rapidement trouvée entre les parties afin de préserver un accès à tous au cœur du parc. Il en va de l'adhésion et de l'appropriation par tous du Parc National des Calanques.

Le CDRP13.